



RÔLE TRIENNAL 3E ANNÉE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Johann Lucas, Directeur général et Greffier-trésorier de la municipalité de Ripon.

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation 2025-2026-2027 de la municipalité de Ripon a été déposé à mon bureau le mercredi 2 septembre 2026.

Que pour l'exercice financier 2027 du rôle d'évaluation foncière 2025-2026-2027 de la municipalité de Ripon, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification ;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le « *règlement numéro 113-2012 modifiant les règlements numéro 030-97 et 033-97 tel que modifié par le règlement numéro 073-2005 concernant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière à l'organisme responsable de l'évaluation et l'obligation de verser une somme d'argent lors du dépôt d'une demande de révision* » adopté par MRC de Papineau, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée.

Le formulaire ainsi que le règlement numéro 113-2012 sont disponibles au bureau de la MRC de Papineauville, au 266, rue Viger, Papineauville (Québec) J0V 1R0 ;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de Papineauville ;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.



Directeur général et Greffier-trésorier de la municipalité

Le jeudi 3 septembre 2026
Date